SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES TERRITORIAUX 66

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé
FORCE OUVRIERE

LISTE DES CANDIDATS RELATIVE
A L'ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
Catégorie B
DU 10 DECEMBRE 2026
Placée auprès du Centre de Gestion 66

N°	Nom - Prénom	Grade	Sexe	Collectivité
1	MARIN ERIC	ANIMATEUR PPAL 1ère cl	M	ALENYA
2	SCHATTENS ISABELLE	REDACTEUR	F	CC SUD ROUSSILLON
3	BOUSQUET JEROME	TECHNICIEN	M	LE BOULOU
4	RIUBANYS NATHALIE	REDACTEUR	F	PRADES
5	OLIVES DAVID	ANIMATEUR	M	TORREILLES
6	CLOS CAROLINE	REDACTEUR	F	THUIR
7	BRUNET ERIC	REDACTEUR	M	CCAS PERPIGNAN
8	CAZENAVE VALERIE	ETAPS PP 2ème cl	F	ST ESTEVE
9	TAIL RACHID	ANIMATEUR PPAL 2ème cl	M	ST HIPPOLYTE
10	GOT AURELIE	REDACTEUR PPAL 2ème cl	F	SYDEEL 66
11	DURAN GILLES	ANIMATEUR PPAL 1ère cl	M	PRADES
12	PERELLI NATHALIE	REDACTEUR PPAL 1ère cl	F	ELNE
13	ROGISSART PATRICIA	REDACTEUR PPAL 1ère cl	F	ILLE SUR TET
14	MALIE ANAIS	REDACTEUR	F	MILLAS
15	BALVAY AURELIE	ANIMATEUR PPAL 1ère cl	F	CC CONFLENT CANIGOU
16	COVATO FABRICE	TECHNICIEN	M	ARGELES SUR MER
17	BODET SEVERINE	ANIMATEUR	F	CC CONFLENT CANIGOU
18	MORET MARINE	REDACTEUR PPAL 2èmecl	F	CC SUD ROUSSILLON
19	RUIZ ESPARZA PASCALE	ASSISTANT CONSERVATION PATRIMOINE	F	CLAIRA
20	VIDAL SEBASTIEN	TECHNICIEN	M	TORREILLES
21	CASAGRANDI CELINE	AUXILIAIRE PUERICULTRICE	F	ALENYA
22	OVIDIO DENIS	REDACTEUR PPAL 1ère cl	M	CC CONFLENT CANIGOU

PIECES JOINTES : 22 Candidatures Individuelles.
Nombre total de FEMMES : 13
Nombre total d'HOMMES : 9

Le Délégué de Liste *: CUTZACH Catherine*

Le Délégué suppléant : TAIL Rachid

Fait à Perpignan, le 20 octobre 2026

Pour le syndicat FO des Territoriaux 66
Le Secrétaire Général
Eric MARIN

FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

CAP B

Commission Administrative Paritaire

Je vote



Du 03 au 10 décembre 2026

Catégorie B : responsabilité reconnue, carrière défendue

Les agents de catégorie B occupent une place essentielle dans les collectivités territoriales.

Ils assurent des missions d'encadrement intermédiaire, d'expertise, de coordination, de gestion, d'accompagnement, d'enseignement, de sécurité, de technique ou d'administration.

Ils sont souvent placés entre des responsabilités accrues et une reconnaissance insuffisante.

FO revendique :

- **Une meilleure reconnaissance** *des missions exercées*
- **Une vraie revalorisation indiciaire**
- **Des carrières plus fluides** *et plus attractives*
- **Des ratios d'avancement** *ambitieux*
- **L'accès réel à la promotion interne**
- **Le respect des qualifications**, *diplômes et concours*
- **La défense des agents face aux pressions hiérarchiques**
- **Des effectifs suffisants** *pour exercer correctement les missions*
- **La fin des glissements de fonctions** *sans reconnaissance statutaire ou financière*



Au sein de la CAP composée de représentants du personnel, FO est là pour défendre vos droits !



Les décisions individuelles
relevant de la CAP

Les recours et contestations
pour lesquelles la CAP peut être saisie

Les refus de titularisation

Les sanctions disciplinaires

Les licenciements

Les situations d'injustice
ou de blocage de carrière

FO exigera la transparence, l'équité et le respect du statut.

FO, pour une fonction publique territoriale respectée

Pour une représentation indépendante, solide et efficace, le 10 décembre 2026…



Je vote FO